RAPPORT

De M. Necker, Premier Ministre des Finances, lu à l'Assemblée Nationale le 27 Août 1789.

MESSIEURS,

J'AUROIS pu depuis quelques jours vous annoncer l'issue vraisemblable de l'Emprunt que vous avez décrété, si l'état de ma santé me l'avoit permis. Je profite d'un premier moment de convalescence pour vous rendre le compte qui vous est dû.

Il n'a été porté au Trésor royal, depuis l'époque de l'ouverture de cet Emprunt jusqu'à présent, qu'une somme de deux millions huit cens mille livres (1), & la recette des derniers jours a été si modique, qu'on peut considérer le succès de cet Emprunt comme entièrement manqué. J'ai craint ce malheureux évènement, du moment que je fus informé de votre délibération du 9 Août; mais j'ai cachai soigneusement mon sentiment,

(1) La généreuse souscription faite à Bordeaux, non encore réalisée, n'est pas comprise dans cette somme.

afin de ne pas contrarier, par une opinion anticipée, la chance d'un mouvement favorable à l'Emprunt.

L'expérience eſt toujours en aide à l'eſprit naturel & aux calculs du jugement; ainſi, pour vous guider dans vos délibérations futures, vous déſirerez sûrement de connoître pourquoi votre Emprunt n'a point eu de ſuccès.

J'avois été auſſi loin qu'il étoit poſſible pour l'honneur du crédit national, en vous propoſant d'ouvrir un Emprunt à Cinq pour cent, dans le temps qu'au prix des Effets publics ſur la place, les Capitaliſtes pouvoient trouver des placemens à plus de Six & demi pour cent. Cependant, cet intérêt de Cinq pour cent, avec les petits encouragemens de détail qui y étoient joints, avec l'aſſurance du rembourſement, avec l'honorable publicité promiſe aux témoignages de zèle & de confiance que donneroient les Prêteurs; toutes ces conditions réunies avoient fait une impreſſion, telle que dès le même jour où mon plan fut connu à Paris, je reçus une ſouſcription d'un million de la part d'une ſeule perſonne; & il n'eſt pas un Notaire, pas un Banquier, pas un Agent dans ces ſortes d'affaires qui ne fût prêt à donner à l'Emprunt un mouvement, tel qu'en voyant Trente millions portés au Tréſor royal en peu de jours, on eût pu croire que le crédit de la Nation avoit dès ce moment une limite inconnue. Demi choſe pour cent retranché ſur l'intérêt, ſemble peu de abſtraitement; mais dans les affaires de finances & dans beaucoup d'autres, toutes les fois que l'on paſſe la dernière ligne, on change, on altère tout. Cependant, Meſſieurs, vous ne vous étiez pas bornés à retrancher ce Demi pour cent; excités par le juſte ſentiment de la confiance

due à l'Aſſemblée Nationale, vous avez retranché juſqu'aux plus petits détails propres à ſervir de véhicule au ſuccès de l'Emprunt, vous n'avez pas même cru néceſſaire d'indiquer le terme du remboursement; enfin, vous n'avez pas voulu faire honneur aux prêteurs de leur confiance, & ce refus de votre part a donné lieu à un raiſonnement bien ſimple. L'Aſſemblée Nationale, a-t-on dit, a promis d'être fidelle à tous les engagemens de l'Etat; les fonds qui proviennent de ces engagemens, offrent des placemens d'argent de Six à Sept pour cent, & cependant c'eſt par le ſimple calcul de notre intérêt qu'elle veut que nous portions notre argent dans un Emprunt à Quatre & demi pour cent. A-t-elle donc changé d'opinion ſur la protection due aux anciens engagemens de l'Etat? & ſi elle n'en a point changé, pourquoi paroît-elle certaine qu'entre deux intérêts également ſolides, nous quitterons, par ſimple calcul, le ſix ou le ſept pour le quatre & demi? Que ſi, au contraire, elle avoit changé d'opinion, notre confiance dans ſes principes, notre confiance dans tout ce qui émaneroit d'elle, ſeroit juſtement altérée; & nous n'avons plus qu'à attendre ſes dernières réſolutions, & nous tenir juſques-là dans la réſerve générale qu'inſpire une défiance confuſe & une inquiétude ſans guide.

Enfin, Meſſieurs, il faut bien le dire, quoique j'y ſois pour quelque choſe; mais je me regarde comme tellement confondu dans la choſe publique, & par mes ſentimens & par mes ſacrifices, que je puis parler aujourd'hui de moi comme d'un étranger. Je vous dirai donc, Meſſieurs, en répétant les diſcours du public, que la confiance s'eſt altérée lorſqu'on a vu dans une affaire de finance, dans une affaire du genre de celles que j'ai long-

temps adminiſtrées avec un peu de réuſſite, que vous vous êtes ſéparés de mon opinion, & que vous l'avez fait ſans avoir cru ſeulement utile de débattre un moment avec moi les motifs de votre réſolution. Je vous donne ma parole d'honneur, Meſſieurs, que je n'en ai reſſenti perſonnellement aucune peine; je juge de vos ſentimens par les miens, & mon reſpect m'aſſure de votre bienveillance. Spectateur de plus près du cours de vos délibérations, je ſais que les raiſonnemens auxquels le public s'eſt livré ne ſont pas fondés : mais on ne peut ſe diſſimuler qu'à une certaine diſtance, ces raiſonnemens étoient dirigés par des vraiſemblances.

Mais laiſſons-là le paſſé. Que faut-il faire à préſent ? j'avouerai que des difficultés ſans nombre ſe préſentent à moi. Il n'y a qu'à reprendre, dira-t-on peut-être, le projet d'Emprunt tel qu'il avoit été adopté au Conſeil du Roi; mais revenir de l'intérêt de Quatre & demi à celui de Cinq, n'eſt pas la même choſe que ſi l'on eût ſaiſi tout de ſuite le point ſuſceptible de réuſſite. La confiance de tous les prêteurs eſt compoſée de calculs poſitifs & d'eſpérance, & cette eſpérance n'eſt plus la même, lorſqu'avant d'arriver à l'intérêt de Cinq pour cent, on a vu clairement qu'un intérêt inférieur n'attiroit pas l'argent. Il rejaillit d'ailleurs, il faut en convenir, un peu de défaveur ſur les opérations publiques, lorſqu'une première erreur eſt commiſe : il n'eſt aucun ſentiment qui n'entre dans le crédit : il eſt ſimple dans ſes effets; mais il eſt très-compoſé dans ſes élémens. Enfin, le moment d'une première impreſſion : le moment de l'ouverture du crédit national, ce moment dont on pouvoit beaucoup attendre, ce moment eſt perdu, & ce n'eſt plus qu'avec la froide & tranquille ré-

flexion qu'il faut traiter. Il eſt donc arrivé malheureuſement que, pour avoir voulu trop bien faire, vous avez manqué l'occaſion de remplir votre premier Emprunt avec cette célérité dont les effets ſont incalculables, avec cette célérité & cette ſurabondance qui cachent le dernier terme du crédit, & qui maintiennent ce vague d'imagination ſi néceſſaire au ménagement de toutes les forces morales.

Un jour viendra, Meſſieurs, où toutes ces obſervations ne paroîtront que des idées ſubtiles : tout ſera réel, tout ſera démontré, tout ſera ſoumis aux calculs les plus ſimples quand l'ordre ſera parfaitement établi, quand cet ordre ſera connu de toute la Nation, quand la Conſtitution, gardienne de ces arrangemens ſalutaires, ſera poſée & affermie ; mais dans ce moment-ci il faut encore, on ne peut ſe le diſſimuler, il faut encore, pour tout, le ſecours de l'eſpérance.

Je me flatte, Meſſieurs, que vous me pardonnerez toutes ces réflexions relatives à la non-réuſſite de votre Emprunt ; je reſſens de cette contrariété un chagrin inexprimable, & ce ſentiment m'arrête plus long-temps que je ne devrois ſur une circonſtance irremédiable. Il faut que nous cherchions tous enſemble à préſerver les finances du déſordre dans lequel elles ſont près d'être plongées ; il faut que nous écartions, s'il eſt poſſible, le danger qui menace les fortunes, danger preſſant, puiſque l'inſtance des beſoins s'accroît chaque jour, & que le dernier terme des reſſources s'avance à pas précipités. Je connois parfaitement les inconvéniens & les riſques attachés à préſenter des projets, à faire aucune eſpèce de propoſition dans de pareilles circonſtances ; mais ſi des motifs perſonnels avoient pu

me guider, je n'aurois pas cédé à vos bontés; je n'aurois pas renoncé à ma retraite, je ne ferois pas revenu me placer au milieu de la tempête. Je regarde ma vie miniſtérielle, pendant ſa durée, comme un vrai ſacrifice, & dans ce ſacrifice, je dois comprendre & je comprends ſanté, repos, réputation, bienveillance publique même, le plus cher de mes biens; car au milieu des malheurs on ne peut plus calculer l'opinion des hommes: quelquefois ils s'en prennent au dernier qui a agi, au dernier qui a parlé; &, mus impérieuſement par le préſent, l'égide du paſſé ne ſert plus à perſonne. Mais je laiſſe à l'écart toutes conſidérations; & ſans aucune combinaiſon perſonnelle, obéiſſant aux lois du devoir, je me mettrai en avant toutes les fois que j'appercevrai dans cette conduite le plus léger avantage public.

Le ſuccès de toute eſpèce d'Emprunt dans ce moment-ci, Meſſieurs, eſt très-incertain; cependant il n'eſt aucune circonſtance où il fût plus de l'intérêt de tous les particuliers de chercher à ſauver l'Etat par un acte univerſel de zèle & de confiance. Mais, ſoit par un défaut de lumière, ſoit par un manque d'eſprit public, ſoit plutôt par ce ſentiment qui fait que perſonne ne veut agir pour la choſe commune, que dans les mêmes proportions où les autres agiſſent, il devient, je crois, néceſſaire, après avoir perdu le moment de l'abandon, d'exciter davantage l'eſprit de calcul.

Je vous propoſerois donc, Meſſieurs, d'examiner s'il ne conviendroit pas d'ouvrir un Emprunt, non-ſeulement à Cinq pour cent d'Intérêt, mais en y ajoutant encore, pour encouragement, la faculté de fournir, pour moitié de la miſe, les

Effets publics portant Cinq pour cent d'intérêt, exempts de toute renteue.

Je proposerois que l'Emprunt fût de Quatre-vingts millions, remboursable en dix années, à raison d'un Dixième chaque année; mais vous observerez que la moitié étant payable en effets publics, il n'en résulteroit qu'un secours effectif de Quarante millions pour le Trésor royal. Cette addition au premier projet d'Emprunt est nécessaire à mesure que nous approchons du mois de septembre, puisqu'il devient alors raisonnable de porter ses vues un peu plus loin.

Il résulteroit des dispositions qu'on vient de vous proposer, qu'en assignant un remboursement successif au nouvel emprunt, cette faveur se trouveroit applicable non-seulement aux capitaux effectifs qu'on y auroit destinés, mais encore aux effets publics qui auroient été donnés en payement pour une moitié. Mais ces effets publics sont essentiellement partie de ceux dont le remboursement n'a été que suspendu, ainsi ce seroit un commencement de justice envers les personnes qui en sont les propriétaires; d'ailleurs, il résultera sûrement de vos dispositions, la détermination d'un fonds quelconque applicable à une Caisse d'amortissement; ainsi votre disposition présente ne seroit qu'une anticipation sur vos arrangemens prochains.

Les effets qui seroient reçus pour moitié dans la mise du nouvel Emprunt, éprouvent une grande perte à la Bourse, & cette perte formeroit un avantage pour les prêteurs, puisqu'ils seroient bien certains que votre Emprunt, sous le titre *d'Emprunt National*, que votre Emprunt remboursable à des époques fixes, se maintiendroit à peu-près au pair, & qu'il vaudroit au-delà lorsque les dispo-

ſitions générales qui établiront bientôt un ordre conſtant dans les finances, ſeront aſſurées pour toujours.

Ceux qui ont déjà fourni le peu de fonds portés au Tréſor royal pour l'Emprunt à Quatre & demi pour cent, auroit à ſe plaindre, s'ils n'avoient pas la faculté de jouir de la faveur plus grande attachée à votre ſecond Emprunt. Vous trouverez sûrement juſte de les autoriſer à faire la converſion qu'ils deſireront.

Je m'empreſſe maintenant de faire connoître à l'Aſſemblée Nationale que dans l'état préſent des choſes, dans le cours actuel des opinions, ni l'Emprunt dont je viens de donner l'idée, ni aucun autre, ne pourra pleinement réuſſir ſi vous ne déterminez pas la confiance par une ſuite de délibérations, & par une marche ſoutenue qui relève les eſprits de leur abattement; je crois de mon devoir de m'expliquer en cette occaſion avec la plus parfaite franchiſe.

Vous avez mis la dette publique *ſous la ſauvegarde de l'honneur & de la loyauté Françoiſe*. Ces belles paroles ont retenti juſqu'aux extrêmités de l'Europe; & quand les repréſentans d'une Nation ont pris un engagement ſi ſolemnel, ce ſeroit leur faire outrage que de vouloir les y confirmer au nom même de la ſageſſe, de la raiſon & de la politique. Mais ce qui eſt indiſpenſable de dire, Meſſieurs, c'eſt qu'aujourd'hui votre noble & vertueuſe déclaration ne ſuffit plus pour aſſurer le crédit public. La première condition néceſſaire pour fonder la confiance, c'eſt la certitude d'un accord entre les revenus & les dépenſes de l'État; & le dépériſſement de pluſieurs revenus, joint à l'exiſtence d'un ancien déficit, répandent une alarme raiſonnable. On vous demande donc avec inſtance, au nom de

la tranquillité publique, de faire l'examen & le choix le plus diligent des moyens propres à mettre l'équilibre entre les revenus & les besoins de l'Etat. Il n'est pas nécessaire que votre travail soit porté à sa dernière perfection ; il est encore moins nécessaire que vous l'arrêtiez définitivement ; mais il est indispensable que la Nation puisse juger incessamment de la solidité de vos projets, & que les esprits sortent d'une incertitude qui entretient la plus funeste défiance. Le temps qui se passera entre la publicité de vos plans à l'époque où vous les arrêterez définitivement, vous procurera le supplément de lumières qui naît de la contradiction, & cette marche aura toutes sortes d'avantages. Je crois, Messieurs, qu'en vous livrant sans relâche aux recherches & aux discussions qu'une affaire si importante exige, & en divisant vos travaux avec méthode, vous pourriez, en très-peu de temps, asseoir les premières bases de la confiance, & dès ce moment le grand & pressant intérêt que vous paroîtriez y mettre, auroit beaucoup d'influence sur le crédit.

Il ne vous échappera pas, Messieurs, qu'en vous occupant de l'équilibre entre les recettes & les dépenses fixes de l'Etat, il est indispensable que vous apportiez la même activité à la recherche & au choix des ressources nécessaires pour arriver, sans trouble & sans malheur, à l'époque de la régénération constante de l'ordre. Il s'est joint à l'embarras provenant d'un déficit qui n'est pas encore réparé, celui qui est occasionné par la diminution sensible des revenus, & par les achats considérables de grains faits pour le compte du Roi dans l'Etranger. Il devient bien nécessaire que l'étendue des besoins extraordinaires pour cette année & pour la suivante, vous soient parfaitement con-

nus, & que vous voyiez, à l'avance, quelles dispositions il conviendroit d'adopter si l'Emprunt ne réussissoit pas, & quelles ressources il faudroit y joindre, s'il avoit le succès qu'on doit espérer; car il ne faut rien projetter à demi, & il importe de ne laisser aucune prise aux erreurs & aux tristes conjectures.

La Caisse d'Escompte, dans d'autres temps, auroit beaucoup aidé le Trésor royal, en lui faisant des avances sur l'Emprunt que vous déterminerez; mais elle a déjà secouru les finances autant qu'il étoit en son pouvoir, & la rareté inouie de l'argent effectif, suite inséparable du discrédit, épuisant sa caisse, elle ne peut plus offrir que des ressources bornées. Il seroit de la plus grande importance que l'Assemblée Nationale prît incessamment une connoissance approfondie de cet établissement, & qu'elle appelât, dans un Comité, quelques-uns des Administrateurs de cette Caisse. Remplis de zèle pour la chose publique, ils sont en état, par leurs lumieres, d'indiquer à l'Assemblée Nationale par quels moyens on pourroit augmenter le crédit & la circulation de leurs billets. L'on examineroit, dans ce même Comité, les divers projets qui ont été donnés pour l'établissement d'une Banque Nationale; & certainement il naîtroit, de cette réunion d'opinions & d'idées, des résultats salutaires & favorables au crédit.

On pourroit encore discuter, dans ce Comité des finances, ou dans tout autre, les moyens qui ont été employés en Hollande, pour se procurer un grand secours d'argent momentané, tantôt par un prêt proportionné à l'étendue de chaque fortune, tantôt par un simple don réglé dans les mêmes rapports. Ce genre de secours, celui de l'Emprunt, celui de la Caisse d'Escompte, & de tout autre

établissement pareil, offrent une perspective de ressources infiniment supérieures à celles dont on auroit besoin pour arriver paisiblement jusqu'à l'époque du rétablissement de l'ordre. Je demande donc en grace qu'on ne désespere encore de rien. Une grande Nation peut dominer toutes les difficultés, toutes les fois qu'elle est unie avec son Roi pour défendre la justice, la tranquillité & le bonheur. Combien d'idées de tout genre ne vous seront pas apportées du moment qu'on vous verra occupés des finances, avec cette énergie qui donne du courage à tout le monde ! on verra naître l'émulation générale, & cette émulation patriotique deviendra peut-être le premier signal de la renaissance du crédit.

Je conçois facilement, Messieurs, ce que la réunion de vos lumières peut opérer pour le salut des finances, du moment que vous vous livrerez sans réserve à cette importante entreprise. Mais tous vos efforts deviendroient inutiles, si, de concert avec Sa Majesté, vous n'arrêtiez pas le dépérissement des revenus. Vous le savez, Messieurs, l'on emploie avec trop de succès la fraude & la violence pour se refuser au payement des impôts, & il est plusieurs droits, d'une ressource majeure, qui semblent menacés d'une ruine totale. Il est donc indispensable, pour le crédit, pour la tranquillité publique, pour le maintien d'un ordre sans lequel tout tombe en dissolution; il est indispensable, dis-je, que vous réunissiez tous vos moyens, toutes vos forces pour assurer le recouvrement des impôts, & pour le mettre à l'abri des atteintes injustes, & des résistances illégales. L'activité du pouvoir exécutif devient de plus en plus nécessaire; & il ne faut compter sur aucune espèce de confiance, si les mesures les plus sages & les plus fermes, ne sont

pas adoptées pour ſauver l'Etat des horreurs de l'anarchie. Réfléchiſſez, Meſſieurs, qu'au milieu de ces craintes, tous les biens, tous les avantages, ceux même de la liberté, ne ſont plus eſtimés comme ils méritent de l'être.

Je dois, en rappelant les déſordres multipliés dont vous avez connoiſſance, fixer votre principale attention ſur l'impôt du ſel. Il n'y a pas un moment à perdre pour prendre à cet égard une délibération proviſoire. La contrebande dans pluſieurs provinces ſe fait à main armée, & les défenſeurs des revenus du fiſc, hors d'état d'y oppoſer une réſiſtance ſuffiſante, ſe ſont la plupart diſperſés. Le peuple, dans d'autres endroits, a contraint les gardiens des greniers publics, à lui diſtribuer le ſel au prix qu'il a fixé lui-même. Il faut s'étonner que, dans la plus grande partie du Royaume, l'Ordre établi par les loix n'ait pas encore été renverſé; mais chaque jour l'exemple gagne, & vous ſavez, Meſſieurs, ce qui vient de ſe paſſer à Verſailles même, autour de vous & ſous les yeux du Roi. Il importe que vous conſidériez ſans retard, ſans aucun délai, ce qu'il convient de faire dans de pareilles circonſtances, & je vais vous ſoumettre en abrégé les réflexions que la ſituation préſente des affaires m'a ſuggérées.

Je doute, Meſſieurs, qu'un décret de l'Aſſemblée Nationale, ſoutenu du pouvoir exécutif, dans l'état de balancement & de contradiction où ce pouvoir ſe trouve aujourd'hui, fût ſuffiſant pour rétablir par-tout l'impôt du ſel, tel qu'il exiſtoit avant la ſubverſion de l'ordre; & quand il ſeroit poſſible d'y parvenir, trouveriez-vous conforme aux loix de la juſtice & de la bonté, que Sa

Majeſté déployât contre ſes Sujets toute la puiſſance des armes, dans un moment où vous n'avez pas l'intention de maintenir à l'avenir l'impôt du ſel ſelon ſon ancienne conſtitution ? Le peuple qui ignore vos intentions, & qui doit reſpecter les loix établies, s'eſt rendu coupable, ſans doute, par ſes inſurrections ; mais le Roi, Meſſieurs, qui a connoiſſance de vos diſpoſitions futures, répugne, avec raiſon, à faire uſage des moyens rigoureux pour le rétabliſſement d'un ordre des choſes qui ne doit être que paſſager.

En même temps, d'autres grandes difficultés ſe préſentent. Il ne ſeroit pas de votre prudence de ſupprimer en entier l'impôt du ſel, ſans avoir eu le temps d'examiner mûrement quelle manière un revenu de Soixante millions peut être remplacé convenablement, & ſans avoir la connoiſſance des reſſources auxquelles il faudra recourir pour ſuppléer aux beſoins de l'Etat : & vous aurez à prendre en conſidération l'effet que pourront faire cette année, ſur les revenus territoriaux, les mouvemens populaires qui tendront encore pendant long-temps à baiſſer le prix du pain & celui des grains. Une multitude de circonſtances qui n'échapperont pas à votre ſagacité, ſemblent inviter en beaucoup des choſes à une marche très-prudente & très-circonſpecte. Cependant il faut prendre un parti, & promptement ; car le pis de tout ſeroit le dépériſſement graduel d'un revenu par le ſeul effet du déſordre & de l'impunité. Le Roi, fixant ſon attention ſur toutes ces difficultés, vous invite, Meſſieurs, à conſidérer s'il ne conviendroit pas, s'il ne ſeroit pas néceſſaire de fixer dès-à-préſent la vente du ſel à ſix ſous la livre dans tous les greniers de Gabelle où il ſe diſtribue à plus haut prix ; cette diſpoſition occaſionneroit une

diminution de revenus de trente-millions, mais l'accroissement de la consommation, à l'effet de la réduction du prix, atténueroit cette perte. L'on trouveroit encore un dédommagement dans la diminution de la contrebande qui seroit infiniment moins excitée, si le prix du sel étoit réduit à six sous. Une partie même de cette contrebande, à la vérité la moindre de toutes, celle entre les pays de grandes & petites Gabelles, n'existeroit plus du tout, & il résulteroit de ces dispositions une écocomie importante sur les frais de garde. Le prix du sel une fois réduit à six sous par un décret de l'Assemblée Nationale, sanctionné par Sa Majesté, les réclamations qui pourroient s'élever, même contre ce prix, seroient si peu nombreuses & si révoltantes, qu'il deviendroit facile de les réprimer. Enfin, le prix du sel sensiblement diminué, le prix du sel rendu uniforme dans tous les pays de Gabelle, une telle disposition procureroit aux peuples un si grand avantage, qu'avant de porter plus loin vos vues, vous pourriez attendre sans inconvénient, jusqu'au résultat de l'étude approfondie que vous ferez, sans doute, des diverses ressources & des différens besoins de l'Etat.

Les autres droits qui composent les revenus du Roi, n'étant pas attaqués d'une manière aussi générale que les droits de Gabelle, il suffira probablement d'une manifestation positive des intentions de l'Assemblée Nationale, pour en maintenir le recouvrement jusqu'à l'époque où vous aurez pris une détermination éclairée sur toutes les branches du revenu public.

Il est impossible, Messieurs, que le crédit fleurisse dans un pays exposé à des insurrections continuelles; & comme il n'est point d'acte plus libre que celui de la confiance, elle ne peut naître, elle

ne peut s'affermir qu'au milieu de la paix & de la tranquillité intérieure. Ainsi, tout ce que vous ferez, Messieurs, pour rétablir ce bonheur, facilitera les Emprunts, en rendant à la circulation son activité. Vous vous rapprocherez donc beaucoup de ce but si desirable, lorsque, par des dispositions sages, vous metrez le recouvrement des impôts à l'abri de l'agitation dangereuse qui se fait sentir par-tout aujourd'hui.

Je me résume, Messieurs. Le besoin instant de l'Etat, la condition nécessaire de toute espèce de crédit, c'est, je le crois, que vous réunissiez toutes vos forces pour assurer le recouvrement des impôts; c'est que vous tranquillisiez les prêteurs & les créanciers de l'Etat, en vous occupant publiquement & sans aucun délai, des moyens qui pourront établir un accord parfait entre les revenus & les dépenses; c'est que vous preniez en même-temps connoissance de l'étendue des ressources dont il sera nécessaire de faire usage pour arriver, sans malheur & sans trouble, au moment du rétablissement général de l'ordre. De grandes difficultés se présentent au milieu du discrédit actuel & du resserrement inoui de l'argent; mais il faut les attaquer dans leur ensemble, il faut les saisir, il faut s'en emparer, il faut les vaincre. Si un premier moyen ne suffit pas, s'il manque même, il faut sans découragement en chercher un autre; car dans les affaires intérieures d'un royaume, une Nation qui agit comme en entier par ses représentans, a des ressources incalculables. Elle a le grand avantage de pouvoir déterminer d'une manière certaine ce qui est juste; elle a le grand avantage d'être soumise aux seules contradictions qui naissent des choses mêmes. L'essentiel est donc que l'on soit persuadé par l'effet invincible de la

vérité, que l'Aſſemblée Nationale eſt pénétrée de la néceſſité de régler ſans délai les finances, & d'y appliquer tous ſes moyens & toutes ſes forces. Alors, Meſſieurs, tous les bons citoyens, & il en eſt beaucoup, animés du même zèle, viendront vous ſeconder, & l'eſpérance renaîtra de toutes parts. Le ſyſtême rigoureux d'économie que vous avez deſſein d'adopter de concert avec le Roi, fera ſeul un grand effet, quand vos idées à cet égard feront fixées, & quand vous les aurez fait connoître.

Je ne crois pas, Meſſieurs, que les recherches & les travaux auxquels vous aurez à vous livrer, en adoptant les conſidérations que je vous préſente, retardent la marche grande & importante que ſuit aujourd'hui l'Aſſemblée Nationale; mais ſi cette marche ſe trouve un moment ralentie par les nouveaux objets dont un danger preſſant vous invite à vous occuper, l'intérêt que vous auriez pris à la ſituation actuelle des affaires, accroîtroit auprès de la Nation le mérite de vos travaux. Les hommes inquiets de leur fortune, ſont des juges ſévères, & il faut les aſſurer ſur leur exiſtence préſente pour les diſpoſer à mettre du prix aux biens qu'on leur promet pour l'avenir. Ainſi dans le temps même où vous ne paroîtriez occupés que des finances, vous ſeconderiez d'avance toutes les vues générales qui ſont aujourd'hui le principal objet de vos délibérations. Les Miniſtres du Roi, sûrs des intentions de Sa Majeſté, prennent au ſuccès de vos travaux le plus juſte & le plus véritable intérêt. Ainſi, lorſque vous croirez utile de vous concerter avec eux, lorſque vous trouverez de la convenance à vous concerter en particulier avec le Miniſtre des finances, vous trouverez de leur part l'empreſſement le plus grand pour correſpondre à vos vues : ce n'eſt pas trop aujourd'hui

de

de la plus forte ligue en faveur du bien public. Ne rejetez donc, Meſſieurs, ne rejetez aucun ſecours, mais ſur-tout ſoyez unis pour atteindre au rétabliſſement de l'ordre dans les finances : ce que vous voudrez, animés par un même ſentiment, par un même intérêt, par un même eſprit, vous l'obtiendrez ; le public, témoin de l'accord & de la ſincérité de vos efforts, dès ce moment en prévoira le ſuccès, l'on y croira d'avance, & la tranquilité prendra la place de la défiance & de l'inquiétude.

Je prie l'Aſſemblée Nationale de me pardonner ſi, preſſé par l'inſtance des affaires, & affoibli par une maladie dont je ſuis à peine convaleſcent, je n'ai pu lui exprimer qu'imparfaitement mes idées ; je les ſoumets à ſes lumières, & j'aſpire principalement à lui préſenter un hommage conſtant & reſpectueux de mon dévouement ſans réſerve au bien de l'Etat & au ſervice du Roi.

DÉCLARATION
DU ROI,

Concernant un Emprunt National de Quatre-vingts millions, payables moitié en Argent, moitié en Effets Royaux.

Donnée à Verſailles le 28 Août 1789.

LE ROI, ayant fait connoître à l'Aſſemblée Nationale les raiſons qui devoient l'engager à ſubſtituer un autre Emprunt à celui qu'Elle avoit déterminé le 9 de ce mois, & lui ayant propoſé d'adopter par préférence un Emprunt de Quatre-vingts millions, portant Cinq pour cent d'intérêt, rembourſable en dix années, & dont la moitié de la miſe ſeroit payée en Effets royaux; l'Aſſemblée Nationale a délibéré cet Emprunt par le décret ſuivant:

Extrait du Procès-verbal de l'Aſſemblée Nationale.

Du Jeudi 27 Août 1789.

L'Aſſemblée Nationale, délibérant ſur les propoſitions qui lui ont été faites au nom du Roi, par

le Premier Miniſtre des Finances, déclare l'Emprunt de Trente millions fermé; décrète l'Emprunt de Quatre-vingts millions, moitié en argent, moitié en effets publics, tel qu'il a été propoſé par le Premier miniſtre des Finances; Elle en laiſſe le mode au pouvoir exécutif. l'Aſſemblée renouvelle & confirme ſes Arrêts des 17 Juin & 13 Juillet, par leſquels Elle a mis les créanciers de l'Etat ſous la ſauvegarde de l'honneur & de la loyauté Françoiſe; en conſéquence, Elle déclare que, dans aucun cas & ſous aucun prétexte, il ne pourra être fait de nouvelles retenues ni réductions quelconques ſur aucune partie de la dette publique.

Signé, *Staniſlas de Clermont-Tonnerre*, Préſident. *Fréteau; Pétion de Villeneuve; Emmery; l'Evêque d'Autun*; le Comte *de Montmorency*; l'Abbé *de Barmond*, Secrétaires.

Sa Majeſté approuvant dans tous les points la Délibération & le Décret de l'Aſſemblée Nationale, a ordonné & ordonne ce qui ſuit :

Article Premier.

Il ſera ouvert au Tréſor royal un Emprunt National de Quatre-vingts millions, & le ſieur Duruey, Adminiſtrateur chargé de la recette & des caiſſes, eſt autoriſé à recevoir les fonds des perſonnes de tout état & de tout pays qui voudront s'y intéreſſer, & leur en délivrera des quittances

de finance au porteur, avec promesse de les convertir en contrats, à la volonté des prêteurs.

II. Les quitances de finance ou les contrats dans lesquels les porteurs seront libres de les convertir, porteront un intérêt de Cinq pour cent, dont la jouissance courra du premier jour du quartier dans lequel on aura fait le payement; & pour cet effet, les quittance de finance qui ne seront pas converties en contrats, seront garnies de coupons d'intérêt, payables à bureau ouvert & sans distinction de numeros, au Trésor royal de six en six mois, à commencer du premier Janvier prochain.

III. On payera au Trésor royal, en argent comptant, la moitié du capital pour lequel on voudra s'intéresser dans l'Emprunt, & l'on fournira pour l'autre moitié les Effets royaux au porteur de toute nature, & les contrats échus en remboursement; les capitaux seront reçus en compte à raison du denier Vingt des intérêts, exempts de retenue, qui y sont attachés.

IV. Ainsi, pour acquérir, par exemple, une quittance de finance de *mille livres*, il faudra donner cinq cens livres pour la moitié en argent comptant, & pour l'autre moitié, un capital de cinq cens livres en Effets à Cinq pour cent sans retenue, ou un capital de six cens vingt-cinq livres à Quatre pour cent, & dans ces mêmes proportions pour les Effets dont les intérêts sont sujets à des retenues.

V. Les reconnoiſſances fournies par le Tréſor royal à ceux qui ſe ſont intéreſſés à l'Emprunt national de Trente millions, ſeront reçues dans cet Emprunt-ci comme argent comptant.

VI. Les quittances de finance qui ſeront délivrées, & les Contrats qui ſeront conſtitués, ſeront numérotés à l'effet du rembourſement ci-après énoncé.

VII. Ce rembourſement ſera d'un Dixième, ſoit de Huit millions chaque année; le premier tirage ſe fera dans les premiers jours de Décembre de l'année prochaine, & les autres ſucceſſivement d'année en année à la même époque.

VIII. Les intérêts qui pourront être dus ſur les Effets qu'on donnera en payement, ſeront alloués comme comptant j'uſqu'au jour où l'intérêt du préſent Emprunt commencera à courir; & quant aux Effets dont l'intérêt auroit été payé d'avance, les prêteurs ſeront obligés de reſtituer leſdits intérêts depuis le jour où l'intérêt du préſent Emprunt commencera à courir à leur profit juſqu'à l'échéance des ſuſdits Effets.

IX. Les Effets & Contrats qui ſeront fournis pour moitié dudit Emprunt, ſeront conſtatés par un procès-verbal, qui ſera dreſſé par deux Commiſſaires de notre Chambre des Comptes, que nous nommerons à cet effet; & lorſque l'Emprunt ſera

rempli, les Effets au Porteur feront par eux incendiés, & le procès-verbal qu'ils en dresseront sera rapporté par ledit sieur Duruey, avec les contrats éteints, dans la forme ordinaire, pour justifier des recettes & dépenses dudit Emprunt.

Et seront sur la présente Déclaration toutes Lettres Patentes nécessaires expédiées.

FAIT à Versailles, le vingt - huit Août mil sept cent quatre-vingt-neuf. *Signé*, LOUIS : *Et plus bas* ; Par le Roi, le Comte DE SAINT-PRIEST.

A TOULOUSE,

De l'Imprimerie de Noble J.-A.-H.-M.-B. PIJON, Avocat, seul Imprimeur du Roi, & *privilégié*.